

# Conseil Municipal De Hanvoile

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt huit février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

**PRÉSENTS** : MM. Daniel, Gille, Renard, Beuwsaert, Maron, Péron, Maugez, Boucher, Mmes Bellu, Parmentier.

**ABSENTS** : Mme Dewulf (pouvoir à M. Gille), Mme Bellay (pouvoir à Mme Bellu), Mme Triboulet (pouvoir à M. Daniel), M. Hédin (pouvoir à Mme Parmentier), M. Ferdoelle.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du vingt neuf novembre 2024. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Procès-Verbal 1.2025**

#### **DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année, à partir de l'année 2024, les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100 % pour tous les cadres d'emploi. Le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus.

#### **MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS (SUITE À L'AVANCEMENT DE GRADE)**

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Monsieur le maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi Adjoint administratif territorial et la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial Principal de 2ème classe.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES – RUE ADAM ET TRAVERSÉE DU VILLAGE**

M. le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser le projet suivant : Aménagements sécuritaires – Rue Adam pour un montant total de **582 419 € HT**. Le conseil municipal approuve la contenance du projet ainsi que le plan de financement et autorise le maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers.

#### **AUTORISATION DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il sera nécessaire de faire une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à la demande de financement auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de mise aux normes de la station d'épuration.

#### **AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2025 ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de **156 697,20 € au compte recette 002** et l'excédent d'investissement de **391 368,61 € au compte recette 001**.

#### **BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire donne lecture de ses propositions :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : En dépenses et en recettes : **248 837,00 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : En dépenses et en recettes : **924 437,00 €**

Le Budget Primitif assainissement 2025 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE PORTANT SUR LES FOURNITURES ET PRESTATIONS DE FORMATION ET SUR LES MAINTENANCES ET VÉRIFICATIONS**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les conventions de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte concernant les fournitures (bureaux, ramettes de papier, produits de santé, produits d'entretien), les prestations de formations et les maintenances et vérifications (aires de jeux, extincteurs, électriques/thermiques, hydrants, restauration scolaire, panneaux signalétiques, gravillonnages, qualité de l'air). Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les dites conventions pour l'année 2025 et 2026.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement de l'éclairage public ont débuté.

Madame Bellu confirme que la fête villageoise aura bien lieu les 26 et 27 Avril prochains. Avec un repas festif le samedi soir et un après-midi avec des jeux gonflables gratuits pour tous dans le Parc Municipal Thierry Maugez.

Monsieur le maire signale qu'il reste encore des jouets de Noël non récupérés. Les personnes concernées ne recevront plus de propositions pour les années suivantes.

Monsieur Gille fait le point sur l'avancement des travaux de mise aux normes de la station d'épuration.

Monsieur Gille informe que, suite à la dernière commission voirie et environnement, le bilan est positif quant à l'entretien des chemins.

Monsieur Renard informe qu'un devis concernant du matériel de sono va être demandé.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la séance close à 23h35.

Le secrétaire de séance

Séverine BELLU

Le Maire,

Laurent DANIEL

